



MISE EN DEMEURE N°01

Entreprise de réalisation	Adresse de l'entreprise	N° du marché approuvé	Projet	Site
SARL BATIBAL représentée par son gérant Monsieur DJALAB Abdelkader	N°03 Rue la Bruyère Sidi Bel Abbes	N°62/2025 du 20/07/2025	Réalisation Des logements et VRD	30/600 logements publics locatifs localisés à Bouzedjar WILAYA de AIN TEMOUCHENT, programme 2024

- ✓ Vu l'ordre du service du commencement d'exécution des travaux enregistré sous le N°143/2025, et notifié par l'entreprise le 22/07/2025 .
- ✓ Vu le marché visé par la commission des marchés publics de l'OPGI de Ain Temouchent le 20/07/2025 sous le N°62/2025.
- ✓ Vu la non concordance entre le taux d'avancement physique des travaux (07%) et le délai contractuel consommé à (42,85%).
- ✓ Vu l'arrêt des travaux et l'abondant total du chantier suivant le rapport de Bureau d'étude chargé du suivi du projet **monsieur foulane nabil** en date du 11/01/2026 sous le n°0142 .
- ✓ Vu le retard enregistré par l'entreprise suivant le planning signé dans le marché.

L'entreprise **SARL BATIBAL** représentée par son gérant Monsieur **DJALAB Abdelkader** est mise en demeure dans un délai ne dépassant pas Dix (10) jours à compter de la date de publication de cette mise en demeure N°01 dans le bulletin officiel (BOMOP) ou dans la presse nationale pour :

- Reprendre les travaux dans les plus brefs délais et prolonger les horaires de travail pour rattraper le retard enregistré.
- Approvisionner le chantier en matériaux de construction nécessaires.
- Redynamiser le chantier en moyen humains et matériels.
- Respecter strictement le planning des travaux convenus dans le marché.
- Faute de quoi, des mesures coercitives prévues par la réglementation seront engagées par le maître d'ouvrage.

LA DIRECTRICE GENERALE